



Comité Social d'Administration de Douai le 21 juin 2023

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames, Messieurs,

Un premier mot pour revenir sur les résultats des élections professionnelles qui ont confirmé la 1ère place de l'UNSa SJ avec son partenaire l'USM au niveau ministériel et au niveau des Services Judiciaires où notre OS est en constante progression pour la troisième élection consécutive.

Au niveau local, les excellents résultats portent l'UNSa – USM en tête des organisations syndicales sur l'ensemble des ressorts. Et tout particulièrement au CSA de la Cour d'appel de Douai où l'UNSa SJ – USM a doublé le nombre de sièges obtenus, en passant de deux à 4 sièges.

Depuis ces dernières élections le projet de loi sur la réforme des retraites et le mouvement social de contestation qui s'en est suivi, a occulté les actions en cours portées par l'UNSa SJ pour améliorer le pouvoir d'achat de chacun et pour obtenir de vraies revalorisations des métiers.

Le passage en force de la loi sur les retraites n'entame pas notre action.
De réunions en réunions les professions de greffes sont défendues, et des demandes d'amélioration financière et statutaire pour tous revendiquées.

Les récentes annonces du GDS et de la DSJ au niveau de la loi de programmation nous inquiètent.

L'UNSa SJ a invité à la mobilisation de chacun en publiant un avis de décès des métiers de greffe et à mettre la justice à l'arrêt dès le 6 mars 2023.

Aussi bien l'administration que la DSJ projette de détruire nos métiers de greffes:

- en favorisant le recrutement de contractuels et ainsi en développant les emplois précaires
- en rabaisant les prérogatives des greffiers prévues par les statuts: aux greffiers les audiences et les permanences WE, aux attachés de justices les missions d'assistance aux magistrats et aux contractuels les autres tâches.
- en optant pour une réforme statutaire au rabais, pour les greffiers, en abandonnant la catégorie A, et en reprenant une grille obsolète des CPIP de 2019; pour les adjoint technique, en abandonnant la filière technique au profit de techniciens informatiques contractuels.

Les directeurs de greffe ne sont pas en reste, avec leur mission de gestion remis en cause au profit des chefs de juridiction.

Que dire des fonctionnels qui disparaissent et dont l'avenir reste une inconnue.

Les agents du greffe s'investissent depuis des années auprès des justiciables, des magistrats, et portent à bout de bras l'institution judiciaire avec le soutien des magistrats alors que les réformes s'enchaînent, le manque d'effectif est constant, les conditions matérielles et informatiques sont défectueuses et alors qu'Outilgreffe ne remplit pas son rôle faisant passer les agents constamment au mieux pour des incompetents et au pire pour des fainéants.

Le mépris ouvertement affiché par l'administration et le GDS arrivent en pleine face des agents du greffe aujourd'hui.

Sur notre ressort, nous ne pouvons rester sourd aux mouvements de mobilisation qui s'installent ici et là, aux TJ de Dunkerque, de Béthune, de Valenciennes ou au sein de CA de Douai. Des motions sont votées, affichées sur les murs à côté de caricatures illustrant l'épuisement de tous les acteurs des greffes. Le 16 juin 2023, une nouvelle motion accompagnée d'une pétition a été votée en AG exceptionnelle des fonctionnaires au TJ de Béthune.

Dans l'ensemble des services, la charge de travail s'accroît, les personnels sont usés et face à ce constat les revalorisations statutaires et salariales ne sont pas au rendez-vous.

Quelques chiffres:

le service de l'instruction du TJ de Béthune a vu presque doubler en 10 ans le nombre de dossiers, passant de 70 à 130 dossiers par cabinet.

A la Cour d'appel de Douai, la chambre de l'instruction connaît une augmentation de 22% du nombre de ses dossiers en un an entre 2021 et 2022. Dans ce service, la verticalisation alliée au manque d'effectif génère une charge mentale importante. Il devient impossible de tout gérer, alors que les audiences sont chargées jusqu'à 10 ou 15 détenus et tardives, très souvent d'une durée de plus de 10h.

Pour la chambre des mineurs, avec 75 nouveaux dossiers par mois en AE et une capacité d'en traiter environ 60, 15 dossiers se voient traités avec du retard. L'utilisation de cassiopée est défectueuse: les fusions ne s'opèrent pas et les personnels sont démunis face aux problèmes informatiques récurrents (cassiopée, visio, matériel obsolète, problème de réseau) ne sachant vers qui se tourner.

Aux assises, une troisième session depuis septembre 2022 est venue se superposer aux deux autres à effectif constant, ce qui correspond à 90 jours d'audience par an et par greffier.

Messieurs les chefs de cour, mesdames et messieurs, fonctionnaires des greffes et magistrats, nous vous alertons sur les revendications légitimes de l'ensemble des agents et sur leurs problématiques spécifiques intrinsèques à leur service.

Les agents se mobilisent, soyons, soyez Mesdames et Messieurs, à leur côté.

Ce 21 juin 2023, le premier Comité social d'administration de la CA de Douai se réunit. Créé par l'arrêté du 25 avril 2022, cette nouvelle instance, de représentation du personnel dans la fonction publique est le résultat de la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

L'ordre du jour prévoit à la fois, outre l'adoption des PV du CT et de la CPE du 10 novembre 2022 l'adoption du règlement intérieur du CSA de la CA de Douai et la désignation des représentants du personnel aux conseils médicaux du Nord et du Pas-de-Calais.

L'UNSa SJ – USM souhaite qu'une réunion du CSA soit très vite à nouveau programmée pour répondre aux sources d'inquiétude et de malaise de tous les acteurs des services judiciaires.

La tâche qui nous attend au sein de cette instance dédiée au fonctionnement des juridictions est conséquente, et comme nous l'avons fait par le passé, l'UNSa SJ – USM continuera d'œuvrer pour l'amélioration des organisations et des conditions de travail dans toutes les juridictions du ressort.

Et comme par le passé, magistrats et fonctionnaires de greffe, nous souhaitons nous inscrire dans une démarche de concertation avec les directeurs et directrices de greffe, les chefs de juridiction et avec vous, Messieurs les chefs de cour.

Les membres UNSa SJ – USM élus
au comité social d'administration de Douai